



## L'actuaire en chef du Canada dévoile les résultats de l'examen par les pairs du 25<sup>e</sup> rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada

**OTTAWA** – Le 5 mai 2011 – Le Bureau de l'actuaire en chef du Canada (BAC) a publié les conclusions d'un comité externe de pairs chargé d'examiner le 25<sup>e</sup> rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC).

Le comité a constaté que le rapport répond à toutes les normes de pratique professionnelle et exigences réglementaires, que les hypothèses retenues, considérées individuellement et collectivement, se situent dans des limites raisonnables, conformément à la norme pertinente de l'Institut canadien des actuaires, et que les méthodes utilisées sont également raisonnables.

Pour accroître la transparence et l'autonomie du processus, l'examen externe s'est déroulé sous la surveillance d'une tierce partie. Le service de l'actuariat du gouvernement du Royaume-Uni, appelé Government Actuary's Department (GAD), réputé pour son savoir-faire en matière de sécurité sociale, a choisi les membres du comité et est d'avis que celui-ci a effectué un travail adéquat et raisonnable.

« Je tiens à remercier le comité externe, composé de MM. Rob Brown, Doug Andrews et Warren McGillivray, tous inscrits auprès de l'Institut canadien des actuaires et fellows de la Society of Actuaries, du soin qu'il a apporté à l'examen du rapport, de son analyse judicieuse et de ses précieuses recommandations », a dit l'actuaire en chef du Canada, Jean-Claude Ménard. « Ses résultats positifs sont à la mesure du degré élevé de compétence, d'engagement et de professionnalisme manifesté par le personnel du Bureau de l'actuaire en chef. Ces qualités, conjuguées au devoir de l'actuaire envers le public, constituent le fondement de la discipline actuarielle, et je suis ravi que nos pairs en aient perçu l'empreinte dans notre rapport. »

Le comité s'est prononcé sur tous les aspects importants de l'évaluation et a formulé 15 recommandations portant sur divers aspects du rapport, notamment les données, la méthodologie, les hypothèses, la communication des résultats et d'autres questions actuarielles. Le comité a également exprimé une opinion et présenté des recommandations relativement au 24<sup>e</sup> rapport annuel sur le RPC, qui faisait état des coûts estimatifs de modifications apportées depuis peu au régime. Chacune des opinions et des recommandations aidera le BAC à maintenir la tradition d'améliorer sans cesse la présentation d'information. « Comme nous l'avons fait lors des examens précédents, nous prendrons dûment en considération les recommandations du comité et nous y donnerons suite au moment d'établir les rapports futurs », a ajouté M. Ménard.

Les ministres des finances de l'administration fédérale et des gouvernements provinciaux se reportent au rapport actuariel triennal sur le RPC lorsqu'ils examinent le régime et formulent des recommandations à son sujet. Depuis janvier 1999, il est examiné par un comité externe formé de pairs.

Les rapports actuariels sur le RPC et les examens indépendants peuvent être consultés à l'adresse : [http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index\\_f.aspx?ArticleID=497](http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?ArticleID=497).

Le Bureau de l'actuaire en chef exerce ses activités à titre autonome au sein du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Il fournit des services actuariels à l'égard de certains des principaux régimes et programmes gouvernementaux, notamment le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse, le Programme canadien de prêts aux étudiants ainsi que les régimes de retraite et d'avantages sociaux de divers groupes, dont les fonctionnaires fédéraux, les députés et le personnel de la GRC.

**Personne-ressource**

Rod Giles

Communications et affaires publiques du BSIF

613-993-1678

[rod.giles@osfi-bsif.gc.ca](mailto:rod.giles@osfi-bsif.gc.ca)